



53^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 – dialogue interactif avec la Conseillère spéciale sur la prévention du génocide

Intervention du Luxembourg

4 juillet 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame la Conseillère spéciale,

Bienvenue à Genève. Ma délégation réaffirme son soutien à votre mandat et à celui du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Nous étudierons avec intérêt votre rapport lorsqu'il sera disponible.

Les technologies numériques offrent des possibilités formidables en matière d'alerte précoce et d'enquête, surtout dans le contexte de conflits ou des zones difficilement accessibles. La surveillance par satellite n'est plus la chasse gardée des États, mais est à la portée d'ONG actives dans le domaine des renseignements de source ouverte, ou des mécanismes d'enquête de ce Conseil. Il en est de même des outils d'analyse du trafic sur les réseaux sociaux. Au 21^{ème} siècle, il est devenu presque impossible de planifier ou de perpétrer des atrocités criminelles sans risque de découverte.

Or, les nouvelles technologies ont également un côté obscur, étudié par différents mandats des procédures spéciales. Les réseaux sociaux permettent certes à la société civile de s'organiser, mais sont aussi utilisés pour diffuser des messages de haine et d'incitation à la violence. La Mission d'établissement des faits sur le Myanmar a fait une détermination de génocide contre les Rohingya en 2018 et a noté que le réseau Facebook était devenu – je cite – un « instrument utile pour ceux qui cherchaient à répandre la haine » – fin de citation.

Madame Nderitu,

Comment pouvez-vous inciter les entreprises de technologie à coopérer davantage avec votre mandat pour prévenir les génocides ?

Je vous remercie de votre attention.

(246 mots – 1m30s)